

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DE  
VERDUN DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU FRANCE TELECOM**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 :  
Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et  
Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

Télécom : **Article 1** : À compter du jeudi 3 février 2011, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau France

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par panneaux, avenue de Verdun entre le rond-point Albert Camus et la rue de la Croix de Mission.**

**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par l'Entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 31 janvier 2011

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Antoine SEARA